



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



COMMISSION ANIMATION



District de l'Hérault de Football

COMMISSION ANIMATION

Réunion du 23/09/2025

Co-Présidence : **MM. Huc Alain – Odin Gaetan**

Présents : **MM. Bres Thierry - Gineste Hervé - Itoua Franck - Plaza José - Malzieu Gilbert - Marcos Dominique - Pesce Pierre - Prin Jean Lou - Szukics Bruno**

Absent : **M. Le Rest Sébastien**

Absents excusés : **MM. Gros Frédéric - Quadruppani Thibault**

Le procès-verbal de la réunion du 27/05/2025 a été approuvé à l'unanimité.

Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

SECTION U10/U11

INFORMATION AUX CLUBS

Les plateaux U10/U11 commencent ce samedi 27 septembre 2025. Toutes les rencontres sont saisies sur le FAL. En cas d'absence d'une équipe, les rencontres prévues sur le FAL doivent malgré tout être jouées dans l'ordre initial. Les équipes ne pouvant pas disputer leur second match officiel doivent organiser un match amical, afin que chaque équipe joue deux matchs. Merci de ne pas modifier l'ordre des rencontres.

Les feuilles de match doivent impérativement être déposées sur le FAL, et non envoyées par mail à la commission animation.

RETRAIT D'ENGAGEMENT

RS GIGEANNAIS 1 (564863)

U11 niveau 3

En attente avec le club du FC DOMITIA qui est le club support.

Un remboursement sera effectué par inscription au crédit de votre compte club

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

⚽ Brassage U13 groupe 3 (B)

3MTKD 2 / AS ATLAS PAILLADE 2 / ASPTT MONTPELLIER 1 / FC PAS DU LOUP 1

Du 20/09/2025

Est reportée au 1/10/2025

(Terrain déjà occupé)

⚽ Brassage U12 groupe 2 (Q)

AS PUISSALICON MAGALAS 2 / FC BOUJAN 1 / ENT. HAUT CANTON 1

Du 20/09/2025

Est reportée au 1/10/2025

(Pas d'organisateur pour la 1^{ère} journée)

⚽ Brassage U12 groupe 2 (C)

ASC PAILLADE MERCURE 1 / ASPTT MONTPELLIER 2 / ENTS PEROLS 1 / FC PRADEEN 2

Du 20/09/2025

Est reportée au 1/10/2025

(Terrain déjà occupé)

SECTION U12/U13

RAPPEL BRASSAGE

Pour donner suite aux réunions concernant les catégories U13 et à la première journée des brassages qui s'est déroulée ce samedi, voici quelques rappels importants à prendre en compte :

- **Positionnement des éducateurs :**

Le CTDAP, Yoann Vincent, a constaté sur trois plateaux observés que certains éducateurs se placent encore au centre du terrain avec les remplaçants. Pour rappel, les éducateurs doivent se positionner **de chaque côté du but (foot à 8)**, conformément aux consignes évoquées en réunion. Rappel de la circulaire du foot animation :

Loi 1 - Le terrain de jeu

Zone technique		A droite et à gauche du but à 11
----------------	--	----------------------------------

- **Présence d'un arbitre central :**

Il a également été relevé que certains matchs se sont déroulés sans arbitre central, ce qui entraîne un manque de cohérence dans le jeu et trop de laxisme. Des situations où les joueurs doivent s'auto-arbitrer ne sont pas acceptables.

- **Respect des horaires :**

Des équipes sont arrivées à peine 10 minutes avant le coup d'envoi, alors qu'il a été clairement indiqué que les défis doivent être réalisés **30 minutes avant** le début du premier match. **Si l'horaire du plateau est fixé à 14h00 sur le FAL, alors les défis doivent démarrer à 13h30, pour un coup d'envoi à 14h00.**

- **Transmission des feuilles de plateaux :**

Les feuilles de plateaux doivent impérativement être déposées sur le FAL, et non envoyées par mail à la commission animation.

- **Absence d'une équipe sur un plateau :**

En cas d'absence d'une équipe, les rencontres prévues sur le FAL doivent malgré tout être jouées dans l'ordre initial. Les équipes ne pouvant pas disputer leur second match officiel doivent organiser un **match amical**, afin que chaque équipe joue deux matchs. **Merci de ne pas modifier l'ordre des rencontres.**

Nous comptons sur la rigueur et l'implication de chacun pour assurer le bon déroulement de cette phase pour l'ensemble des équipes U12-U13.

FORFAITS BRASSAGES

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles.

MUC 1 (547644)

Brassage U12 groupe 2 (D) du 20/09/2025

Courriel du 18/09/2025,



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



Amende : 14€ (forfait notifié moins de 10 jours)

US LUNEL 1 (547609)

Brassage U13 groupe 3 (L) du 20/09/2025

Courriel du 19/09/2025,

Amende : 14€ (forfait notifié moins de 10 jours)

FC DOMITIA 2 (564538)

Brassage U13 groupe 3 (W) du 20/09/2025

Courriel du 19/09/2025,

Amende : 14€ (forfait notifié moins de 10 jours)

ASPTT LUNEL 2 (539196)

Brassage U13 groupe 3 (N) du 20/09/2025

Courriel du 20/09/2025, permanence du District

Amende : 14€ (forfait notifié moins de 10 jours)

3MTKD 3 (560817)

Brassage U13 groupe 3 (A) du 20/09/2025

Amende : 28€ (forfait non notifié)

FORFAIT GÉNÉRAL

O. LAPEYRADE FC (503338)

Brassage U12 groupe 1 (J)

Courriel du 18/09/2025, aucune équipe U12 cette saison mail envoyé au service compétition le 29/08/2025

Un remboursement sera effectué par inscription au crédit de votre compte club

RC LEMASSON MTP 1 (524716)

Brassage U12 groupe 1 (A)

Courriel du 16/09/2025,

Amende : 50€

FEUILLES DE MATCH NON CONFORME

VU les feuilles de matchs,

La Commission applique aux clubs ci-après une amende pour feuille de match non conforme :

AS LATTES 1 (520344)

Brassage U12 groupe 1 (D) du 20/09/2025

Amende : 30€

Conformément aux dispositions de l'Article 10 Part. I du Règlement des Compétitions Officielles.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL



FEUILLES DE MATCHS NON PARVENUES – RAPPEL

AS MONTARNAUD

Brassage U13 groupe 3 (H) du 20/09/2025

AV GIGNACOIS

Brassage U12 groupe 1 (E) du 20/09/2025

US GRABELLOISE

Brassage U12 groupe 2 (P) du 20/09/2025

Manque feuille de défis + feuille de présence (licences)

FC LESPIGNAN VENDRES

Brassage U13 groupe 3 (G) du 20/09/2025

Manque feuille de match + feuille de présence (licences)

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa réunion du 30/09/2025, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 30/09/2025

Les co-présidents,
Alain Huc et Gaëtan Odin

Le Secrétaire de séance,
Bres Thierry